

UNION DES CANTONS DE L'EST Journal Hebdomadaire. Parait tous les Samedis.

ABONNEMENT. Un an (Nécessaire d'avance)... \$1.50. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST. JOURNAL POLITIQUE.

P. L. TOUSIGNANT, Propriétaire-Edit. } Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions. { Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Vol. 17.

ARTHABASKAVILLE, SAMEDI, 27 JANVIER 1883.

No. 7

ADRESSES D'ADRESSES.

- AVOCATS. EUG. CREPEAU, Arthabaskaville, Bureau: rue de la Cour. PACAUD & CANNON, Arthabaskaville, Bureau: rue de l'église.

LOUIS RAINVILLE NOTAIRE. ARTHABASKAVILLE. Bureau, rue de l'église. Argent à prêter.

J. E. Girouard NOTAIRE, DRUMMONDVILLE, P. Q.

J. C. E. Belanger, NOTAIRE, St. Pierre de Broughton, (Canton de Leeds), Comté de Mégantic.

J. N. GASTONGUAY ARPEUTEUR & INGÉNIEUR CIVIL. Tient son bureau rue de la Cour.

J. N. BERGERON MÉDECIN-CHIRURGIEN, Stanfold, P. Q. Le Dr. Bergeron ayant suivi le diplôme du Dr. Desjardins, oculiste de Montréal, portera une attention spéciale au traitement des maladies des yeux.

HUISSIERS. A. TOUSIGNANT, ST NORBERT. Se chargera de toutes les collections que l'on voudra bien lui confier.

HYACINTHE JUTRAS, Plessisville de Somerset. Se chargera en outre des affaires professionnelles de toutes collections et autres affaires du genre qu'on voudra bien lui confier.

J. O. BOURBEAU, Station d'Arthabaska agent pour la Cie d'assurance contre le feu, "Home."

FEUILLETON DU 27 Janvier 1883.

LE DERNIER JOUR. DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE. LÉGENDE NANCÉIENNE.

— Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? demanda le chef de la patrouille. — Je suis un marchand égaré, dit-il, je vais à Bouxières. Je n'en crois rien, vous allez à Nancy, vous êtes un espion !

Charles considérait les prisonniers d'un œil sévère. Sa physionomie, mobile comme son âme, exprimait à la fois l'inquiétude et la dureté. Rien qu'à le voir, on comprenait son ambition et sa violence.

— Chiffon, reprit le Téméraire d'une voix formidable, je veux savoir quel message vous portez à Nancy. — Je ne puis le dire. — Ah ! vous refusez de parler ! Eh bien ! vous serez pendu !

— Au camp. — Qui demandez-vous ? — Le duc de Bourgogne. — Notre prince ? — Oui, lui-même ; il faut que je lui parle ; j'ai quelque chose d'important à lui dire.

— Le Téméraire se leva et de son poing fermé menaça celui qui avait ainsi parlé : — Sortez d'ici ! s'écria-t-il avec fureur, et il le poussa rudement vers la porte de la tente.

— On se lasse à la fin de servir un tel maître ! grommela l'un d'entre eux, un noble vieillard à la barbe grise Olivier de la Marche.

— Je ne le puis. — Qui ou non, voulez-vous répéter devant moi aux prisonniers nancéiens les paroles que je vous dicterai ? — Jamais !

— Eh bien ! vous serez pendu ! — Monseigneur, songez que mon maître m'aime, que ma mort sera terriblement vengée ! — Il me menace ! rugit le Téméraire.

— Je ne menace pas, j'avertis. Ah ! monseigneur, pardonnez-moi plutôt ; et je vous le promets, tous les prisonniers bourguignons vous seront rendus. Sur un mot de moi, on se lâtera de la remettre entre vos mains.

— Qui, tel est mon avis ! dit gravement le vieillard. — Le Téméraire haussa les épaules ; mais il n'osa braver en face tous ceux de ses compagnons d'armes qui partageaient les sentiments d'Olivier de la Marche.

— Elle et sa compagne se dirigent vers les lignes des assiégeants. — Soudain un factionnaire embusqué derrière un gros arbre les arrête. Le bourguignon a l'air ennuyé d'un homme qui trouve sa faction bien longue.

— Au camp. — Qui demandez-vous ? — Le duc de Bourgogne. — Notre prince ? — Oui, lui-même ; il faut que je lui parle ; j'ai quelque chose d'important à lui dire.

— Le Téméraire se leva et de son poing fermé menaça celui qui avait ainsi parlé : — Sortez d'ici ! s'écria-t-il avec fureur, et il le poussa rudement vers la porte de la tente.

— On se lasse à la fin de servir un tel maître ! grommela l'un d'entre eux, un noble vieillard à la barbe grise Olivier de la Marche.

— Je ne le puis. — Qui ou non, voulez-vous répéter devant moi aux prisonniers nancéiens les paroles que je vous dicterai ? — Jamais !

— Eh bien ! vous serez pendu ! — Monseigneur, songez que mon maître m'aime, que ma mort sera terriblement vengée ! — Il me menace ! rugit le Téméraire.

— Je ne menace pas, j'avertis. Ah ! monseigneur, pardonnez-moi plutôt ; et je vous le promets, tous les prisonniers bourguignons vous seront rendus. Sur un mot de moi, on se lâtera de la remettre entre vos mains.

— Qui, tel est mon avis ! dit gravement le vieillard. — Le Téméraire haussa les épaules ; mais il n'osa braver en face tous ceux de ses compagnons d'armes qui partageaient les sentiments d'Olivier de la Marche.

— Elle et sa compagne se dirigent vers les lignes des assiégeants. — Soudain un factionnaire embusqué derrière un gros arbre les arrête. Le bourguignon a l'air ennuyé d'un homme qui trouve sa faction bien longue.

— Au camp. — Qui demandez-vous ? — Le duc de Bourgogne. — Notre prince ? — Oui, lui-même ; il faut que je lui parle ; j'ai quelque chose d'important à lui dire.

— Le Téméraire se leva et de son poing fermé menaça celui qui avait ainsi parlé : — Sortez d'ici ! s'écria-t-il avec fureur, et il le poussa rudement vers la porte de la tente.

— On se lasse à la fin de servir un tel maître ! grommela l'un d'entre eux, un noble vieillard à la barbe grise Olivier de la Marche.

— Je ne le puis. — Qui ou non, voulez-vous répéter devant moi aux prisonniers nancéiens les paroles que je vous dicterai ? — Jamais !

— Eh bien ! vous serez pendu ! — Monseigneur, songez que mon maître m'aime, que ma mort sera terriblement vengée ! — Il me menace ! rugit le Téméraire.

— Je ne menace pas, j'avertis. Ah ! monseigneur, pardonnez-moi plutôt ; et je vous le promets, tous les prisonniers bourguignons vous seront rendus. Sur un mot de moi, on se lâtera de la remettre entre vos mains.

— Qui, tel est mon avis ! dit gravement le vieillard. — Le Téméraire haussa les épaules ; mais il n'osa braver en face tous ceux de ses compagnons d'armes qui partageaient les sentiments d'Olivier de la Marche.

— Elle et sa compagne se dirigent vers les lignes des assiégeants. — Soudain un factionnaire embusqué derrière un gros arbre les arrête. Le bourguignon a l'air ennuyé d'un homme qui trouve sa faction bien longue.

NOTES COMMERCIALES.

(Du Moniteur du Commerce). L'écorce de pêche vaut dans les comtes de l'Est de \$6 à \$7 la corde ; la demande en est bonne à ce prix.

La compagnie manufacturière de coton, de Stormont, a déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent. Un cultivateur d'East Bolton, Province de Québec, a vendu 999 livres de houblon à \$1 la livre.

Il a été exporté en grains de trèfle de New-York en Europe, du 1er janvier au 26 décembre 1881, 212,067 minots et pendant la même période de temps en 1882, 426,162 minots ; cette dernière exportation est la plus considérable qu'on ait encore vue.

La Banque d'Épargne de la Ville et du District de Montréal a déclaré un dividende de quatre pour cent pour les six mois finissant le 31 décembre 1882. Une maison de New York, a enlevé à Boston, l'un de ses meilleurs coupeurs de patrons pour modes, au prix d'un salaire annuel de \$3,600.

Il a été exporté, l'an dernier, de San Francisco, un million de sacs de farine. Cette exportation est la plus considérable qu'on ait encore enregistrée. La quantité de bois de valeur existant sur notre sol n'est pas suffisamment appréciée. Le frêne est assez abondant, le bois blanc vaut de \$30 à \$35 les mille pieds et le hickory de seconde pousse est rare de \$80 à \$100 les 1000 pieds.

La meilleure espèce de graines de semence de trèfle est récoltée dans le comté Jefferson. Etat de New York. La qualité de la graine dépend en grande partie de la nature du climat. Les pois, pour semence, canadiens, sont supérieurs aux pois américains étant moins sujets à être attaqués par les insectes.

CONNAISSANCES UTILES. Brûlures.—On guérit les brûlures produites par de l'acide sulfurique (vitriol) en appliquant dessus une couche de magnésie calcinée, réduite en pâte claire avec de l'eau et que l'on renouvelle au fur et à mesure qu'elle s'en va.

ORDRES DE CHEVALERIE EN ANGLETERRE. On ne se doute pas que l'Angleterre ait encore plus d'ordres de chevalerie que la Russie elle-même. Saint Georges ou la jarretière (24 membres de la pairie du Royaume-Uni), plus des princes nationaux et étrangers, Saint André ou le Cygnon (12 pairs d'Écosse) et Saint Patrick (16 pairs d'Irlande) ne sont que des distinctions de cérémonie, sauf que la couronne choisit toujours des titulaires ayant, outre leur rang, une haute position personnelle.

La suite sur la Ame, page...

Note de l'Éditeur

10. Il est entendu que toute impression faite en notre atelier est payable sur livraison.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 27 JANVIER 1883.

Correspondance Parlementaire.

Québec, 24 Janvier 1883.

Mr. le Rédacteur.

La physionomie de l'Assemblée Législative offre un aspect tout nouveau cette année.

Les anciennes figures sont disparues pour faire place à de nouvelles. Nous avons un nouveau premier ministre, un nouveau ministre, un nouveau chef de l'opposition et beaucoup de nouveaux membres.

Le nouveau premier ministre nous arrive avec un programme des mieux remplis.

Le discours du trône est très-long et très-détaillé et contient une foule de matières de la plus haute importance.

Mr. Mousseau n'est pas novice dans le métier. C'est un vétéran qui a fait ses preuves au service de la cause conservatrice et qui a gagné ses épaulettes à la pointe de l'épée.

Son passé nous est une garantie pour l'avenir, et nous avons tout lieu de croire à la sincérité de ses promesses.

Nous l'attendons à l'œuvre et nous le jugeons avec toute l'impartialité dont nous avons fait preuve jusqu'à ce jour.

Son cabinet n'a pas rencontré, dès l'abord, l'approbation unanime du parti conservateur; néanmoins, à l'heure qu'il est, nous ne connaissons que trois ou quatre députés de la droite qui doivent lui faire la moue.

La députation en général paraît disposée à lui accorder un fair play comme elle l'a fait pour les administrations précédentes.

Mr. Mercier succède à Mr. Joly comme chef de l'opposition.

Cela ne surprend personne. Mr. Joly a des états de services qui justifient cette substitution. Fatigué d'une lutte stérile qui a duré quinze longues années, le député de Lotbinière a besoin de repos.

Il se reposera après avoir bien combattu pour son parti et, emportant dans sa retraite, et la reconnaissance de ses amis et l'admiration de ses adversaires.

Mr. Mercier, devenant chef de l'opposition, la coalition tombe à l'eau. La conscience publique sera soulagée d'autant.

La coalition est un ballon lancé dans l'air par les libéraux pour leur servir d'expédient dans la circonstance.

La coalition peut être nécessaire quelque fois comme cela est arrivé, pour la province de Québec, en 1879. Mais pour aujourd'hui, il n'y a que les libéraux qui en sentent le besoin. La province n'en veut point, les conservateurs la répudient, et nous avons lieu d'espérer que nos chefs en feront justice pour longtemps encore.

Pourquoi parler de coalition quand le gouvernement actuel dispose d'une majorité écrasante sur ses adversaires?

Parmi les nouveaux députés, nous avons eu occasion déjà de remarquer Mr. Leblanc, le promoteur de l'adresse. Ce Mr. s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de tact et d'habileté. Il a été chaleureusement félicité par les deux côtés de la chambre.

A P

NICOLET.

La nomination est fixée au 29, lundi prochain, et la votation le 5 de février.

MM. Houde et Dorais sont seuls sur le terrain. On parle d'un troisième candidat qui surgirait au dernier moment et qui serait la perfection même, à en croire quelques uns.

Nous voulons bien croire que M. Houde n'a pas, dans sa carrière parlementaire, contenté absolument tout le monde, mais il faut

lui rendre cette justice, qu'il a toujours été franc conservateur.

Le "Journal des Trois-Rivières" qui l'attaque, serait bien en peine de trouver dans toute sa doctrine quoique ce soit, de condamnable. De fait il a toujours marché avec le "Journal."

Et, si le comté n'est pas aujourd'hui entre les mains des libéraux et des Turcotte, c'est bien grâce à M. Houde, qui s'est imposé généreusement tous les sacrifices pour le conserver au parti.

Il nous fait donc peine de voir nos amis du comté si divisés.

Cependant, il ne nous conviendrait point de leur dicter ce qu'ils ont à faire, et pour cette raison nous n'interviendrons pas.

Nous avons raison de croire que, quelque soit le nombre de candidats, ils sauront choisir l'homme qu'il leur faut, en consultant plutôt l'intérêt du comté que leur goût personnel, et surtout en tenant compte de la justice, de la gratitude, de l'expérience acquise du candidat, de ses aptitudes, de son passé et de ses principes religieux et politiques.

MEURTRE DE VICTORIA-VILLE.

L'Examen préliminaire sur le meurtre de Zéphirin Ayotte, à Victoriaville, s'est terminé vendredi, le 18 Janvier courant, devant Monsieur G. E. Rioux, magistrat stipendaire pour ce district. A chacune des séances, la salle d'audience était comble.

Les accusés avaient pour procureurs les Messieurs suivants: Laurier & Lavergne avocats des deux Chabot; Pacaud & Cannon avocats de Blanchette & Orr, et Ol. Beauchesne avocat de Landry. Ce dernier fut mis en liberté après l'enquête préliminaire. Les autres accusés ont été condamnés à subir leur procès du prochain terme de la Cour Criminelle qui s'ouvrira le 19 Février prochain.

Durant toute cette enquête, Mr. le juge Rioux, ainsi que Mr. T. Barwis, représentant la couronne ex officio comme greffier de la paix, ont montré beaucoup de science du droit criminel. Mr. Barwis a peut-être été quelquefois violent envers les défenseurs des accusés, mais il faut avouer que les avocats intéressés ne lui ont pas ménagé des objections.

INCIDENT JUDICIAIRE DE WARWICK.

Dans la séance de l'Assemblée Législative de mercredi il a été question du différend survenu entre la Cour du Banc de la Reine à Arthabaskaville et le cabinet de Québec. Voici les débats sur cet incident:

M. STEPHENS demande que copie de la correspondance ayant trait à la poursuite de La Couronne contre la municipalité du township de Warwick soit déposée devant la chambre.

Il fait quelques observations au sujet de l'incident qui a donné lieu à cette correspondance, c'est à dire à un jugement et à certaines observations de l'honorable juge Plamondon, du district d'Arthabaska, touchant la prétendue intervention du gouvernement pour empêcher l'exécution d'un jugement de la Cour du Banc de la Reine.

L'honorable M. LYNCH remercie le député de Montréal-Ouest de lui fournir l'occasion de parler de cette question qui a créé une certaine sensation, et ajoute qu'il en aurait parlé lui-même le premier si l'honorable député ne l'eût deviné.

Cette question, dit-il, est très simple et n'exige pas de longues explications bien qu'il soit nécessaire, probablement, que j'entre dans des détails.

M. Lynch relate alors les faits et donne des explications au sujet de la ligne de conduite suivie par le gouvernement dans cette circonstance (tels que publiés par le Morning Chronicle le 6 de novembre dernier) et ajoute que, comme solliciteur général de l'ancien gouvernement, il accepte toute la responsabilité de cette ligne de conduite, vu qu'il considère qu'il n'était pas juste de condamner la municipalité dont il est question à payer les frais encourus, lorsque le gouvernement délibérait sur la question, et qu'il (le solliciteur général) avait le droit d'agir comme il l'a fait.

Quant aux observations de l'honorable juge, dit M. Lynch, je profiterai de cette circonstance pour déclarer que j'ai le plus profond respect pour les tribunaux. On m'a communiqué un numéro du journal L'Union des Cantons de l'Est dans lequel on lit que l'honorable juge s'est plaint de la conduite du gouvernement et a dit que la loi était assez puissante pour atteindre même les ministres de la Couronne. Je n'ai aucune observation à faire à ce sujet. Je suis responsable

de mes actes et je suis prêt à en subir les conséquences.

L'honorable M. MERCIER blâme l'intervention du gouvernement dans les causes criminelles et dit que toute intervention de la part du gouvernement pour suspendre l'exécution d'un jugement de la Cour du Banc de la Reine, est inconvenante et inconstitutionnelle.

M. WATTS dit qu'il se proposait de parler d'un fait qui a causé une vive sensation dans son district que lors que les documents ayant trait à cette question seraient déposés, devant la chambre; mais je dois déclarer au jourd'hui que je ne partage pas l'opinion de l'honorable commissaire des terres qui pense que la municipalité avait le droit de demander au gouvernement d'empêcher l'exécution d'un jugement prononcé contre elle par un tribunal qui n'est pas sous le contrôle du gouvernement provincial. Suivant mon opinion, dans ce cas, l'intervention du gouvernement n'est pas plus justifiable qu'elle le serait, s'il s'agissait de suspendre la sentence de mort prononcée contre un meurtrier, et je ne pense pas que le gouvernement prétende avoir ce droit.

M. ARCHAMBAULT prétend que, vu que l'amende imposée dans le cas dont il s'agit appartient au gouvernement, celui-ci a le droit d'en faire la remise.

Après quelques observations de la part de MM. Joly et Lynch, la motion est adoptée.

NOTES LOCALES.

M. Chs. Dupont Hébert inspecteur du revenu, était en ce village mardi dernier.

Nos meilleurs remerciements à M. l'abbé A. Bélanger, directeur de l'Institution des sourds muets, au Mile-End pour l'envoi de son dernier rapport.

Depuis un mois nous avons eu, bien comptés, trois jours de doux temps, le reste a été d'un froid de Sibérie. Il y a bien longtemps qu'on n'a pas eu un hiver aussi dur sous ce rapport.

Mercredi prochain le 31 courant à 8 hrs. sera chanté dans l'église de la paroisse, le service anniversaire de feu Melle Juliette Poisson. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Mr. A. Dion, tailleur de ce village, a besoin immédiatement d'apprentis, filles et garçons, conditions avantageuses, s'adresser par lettre ou autrement sans retarder.

LA LANGUE FRANÇAISE.

Nous avons remarqué avec plaisir que l'honorable M. Mousseau, premier ministre du gouvernement provincial, a commencé, le jour de l'ouverture des Chambres, à donner l'exemple à toute la députation que la langue française, la véritable langue française, trouve très bien sa place dans les délibérations d'une Chambre d'Assemblée. Ainsi toutes les fois que M. Mousseau a eu à faire quelques propositions, il s'est adressé à la Chambre par ces mots: Monsieur le Président, et non pas Monsieur l'orateur, comme on l'avait entendu résouner si souvent à nos oreilles pendant les sessions précédentes. On a compris que le mot orateur n'était pas français pris dans ce sens; et n'est-ce pas tout à fait ridicule de donner le titre d'orateur à un homme qui, par ses fonctions, ne prend jamais part aux débats.

Nous adressons nos félicitations à l'honorable premier ministre, ainsi qu'à l'honorable M. Taillon, président de la chambre, qui, lui aussi, n'a pas craint de remplacer des anglicismes par de véritables expressions françaises, telles que appuyer au lieu de secourir (en langage parlementaire) déposer un projet de loi au lieu de introduire un bill.

Que tous les députés canadiens français suivent l'exemple donné par les deux principaux membres de la Chambre, et bientôt nos délibérations parlementaires s'épureraient et finiraient par être conformes aux règles de notre langue maternelle. Canadien

LA ST. VINCENT DE PAUL.

Mr. R. Bellemare, président du Conseil Particulier de la Société St. Vincent de Paul à Montréal a un magnifique article dans la Minerve de samedi dernier.

Nous en reproduisons ce qui suit. Ils n'étaient que quatre ou cinq, au début, et le principal d'entre eux, Frédéric Ozanam, n'avait que 20 ans en 1833.

Ces jeunes gens s'étaient unis d'abord pour poursuivre ensemble des études sérieuses, en harmonie avec leur foi religieuse et les enseignements de l'Eglise. En 1833, ils fondèrent la première conférence de St. Vincent de Paul, pour ajouter la pratique des bonnes œuvres à celle des bonnes études.

Les heures que les autres jeunes

gens passaient aux spectacles, ou à d'autres amusements moins respectables encore, nos jeunes fondateurs les employaient à visiter les pauvres familles et à consoler les affligés. Pendant que les premiers n'avaient jamais assez pour les frivolités et pour satisfaire leurs plaisirs, nos jeunes fondateurs faisaient des épargnes pour secourir les nécessiteux; et leur plaisir à eux, c'était de soulager la misère du prochain.

Tant de bonnes volontés, tant d'efforts généreux ne pouvaient pas rester stériles. Les conférences se multiplièrent rapidement, et bientôt passèrent de la France dans tous les pays catholiques, ainsi que le démontre la statistique donnée plus haut.

Les classes lettrées sont des éléments fort utiles dans la direction de ces œuvres, et elles y prennent une large part. En Angleterre, de bien hauts personnages se font un honneur d'appartenir à la Société de St. Vincent de Paul. Lord Ripon, le vice-roi des Indes, disait aux conférences de Bombay, l'année dernière, qu'il ne serait jamais plus heureux que quand il lui serait donné d'aller reprendre à Londres, son rôle de membre actif dans sa conférence. En France, la Société de St. Vincent de Paul compte parmi ses membres des hommes éminents et très distingués par leur naissance, par la fortune et dans les lettres.

Aux Etats Unis, ce sont aussi les hommes instruits qui se dévouent au soutien des conférences, et ils y déploient un zèle bien digne d'imitation. Dans les limites de la circonscription du conseil supérieur de New-York, l'année dernière, 500 confrères de la Société de St. Vincent de Paul se faisaient instituteurs et tenaient des écoles dominicales pour l'instruction gratuite des enfants catholiques.

Comment se fait-il donc qu'à Montréal, les hommes instruits des différentes professions, à quelques exceptions près, restent étrangers aux œuvres de la Société de St. Vincent de Paul? On ne prétendra pas, sans doute, que la pratique des vertus chrétiennes est incompatible avec l'exercice des professions libérales.

Question soumise à qui de droit.

R BELLEMARE.

Les Clercs-Médecins à Montréal.

Le quartier latin de Montréal joue aussi son rôle dans les fêtes du carnaval. Aujourd'hui on annonçait le procès de quelques uns d'entre eux qui ont été arrêtés sous accusation de vol de cadavres à Saint Martin. Tous les carabins des universités de Montréal sont rendus au palais de justice entre midi et deux heures, et quand on leur a ordonné d'évacuer la place, ils ont répondu à la sommation en mettant le grand connétable Bissonnette et deux agents de police en bas des degrés du Palais.

Après cet exploit, ils ont fait une assemblée en plein air, et l'un d'eux a péroré pendant quelque temps.

Les étudiants peuvent s'amuser de ces épiques, mais ils devraient savoir une chose, tous les premiers, c'est que l'autorité doit être respectée et que leur conduite est fort reprochable et de fort mauvais exemple pour certains individus qui se moquent trop souvent des lois et de l'autorité chargée de les appliquer.

ECHOS DE QUÉBEC.

Le Conseil Législatif doit ajourner ses séances pour une semaine.

L'honorable M. Ross n'a pas en core pris son siège au Conseil législatif.

L'état de santé de l'ancien ministre laisse beaucoup à désirer.

L'adresse en réponse au discours du trône a été votée mardi soir—à l'unanimité.

Les "whips" ministériels dans la Chambre d'Assemblée sont M. le Dr Martel, de Chambly, et M. Owens, d'Argenteuil, qui remplissent parfaitement cette fonction importante.

Le gouvernement Mousseau marque son avènement par un surplus fort respectable dans les finances de la province: \$390,000.

Cet excédant est dû à la ville de Montréal qui a payé, sans trop se faire tirer l'oreille, sa dette du fonds de l'emprunt municipal.

Un incident assez amusant dit Félecteur s'est produit à la séance, lorsque l'hon. M. Wurtele a déposé les comptes publics. M. Joly, feignant la plus grande surprise à la vue du pamphlet officiel, dont, par exception à la coutume, la couverture était gris pâle, s'est écrié:

—Mais ce n'est pas un livre bleu, cela! Pourquoi donc?

La question a provoqué un éclat de rire général et vingt réponses toutes plus humoristiques que les autres.

C'est peut-être parce que le gouvernement ne veut pas être bleu, dit le chef de l'opposition.

—Je crois, ajoute M. Picard, que lorsque le livre a été imprimé, il était vaguement question de coalition!.....

ANIVERSAIRE

Mgr de Saint-Hyacinthe a célébré, mardi dernier, le 7e anniversaire de

sa consécration épiscopale. A cette occasion, il a eu office pontifical à la cathédrale.

La messe a été chantée par les élèves du séminaire, qui occupaient le jubé de l'orgue.

Les élèves des différentes écoles de la ville et de nombreux fidèles remplissaient la nef de l'église.

SACRE DE L'ARCHEVEQUE O'BRIEN

Halifax, 21.—Une foule nombreuse assistait ce matin aux cérémonies du sacre de l'Archevêque O'Brien. L'imense basilique était bondée de fidèles de toutes les parties du diocèse et plusieurs ont dû rester à la porte faute de place.

Les décorations à l'intérieur étaient coûteuses et superbes.

La cérémonie commença à onze heures.

Le chœur, avec le concours du corps de musique du régiment de York-shire chanta la seconde messe de Hayden. Le clergé fit son entrée quelques minutes après onze heures.

Mgr Fabre, de Montréal, officiait, assisté par l'évêque de St-Jean, Mgr Sweeney, et de l'évêque de Charlotte town, Mgr McIntyre.

Le sermon de circonstance a été fait par Mgr Cameron d'Arichat.

Avant la cérémonie, le clergé du nouvel Archevêque lui présenta une adresse accompagnée d'une forte somme d'argent.

Dans l'après midi, le nouvel Archevêque chanta les vêpres dans la Cathédrale, et un autre sermon fut prononcé par le Révérend Père Jésuite Ryan de Montréal, et les fidèles présents eurent aussi une adresse et une somme de mille piastres.

Sa Grâce répondra par écrit, la semaine prochaine à ces deux adresses.—Monde.

PERTE D'UN STEAMER,

300 PERTES DE VIE.

New-York, 20 Janvier.—Le vapeur Cimbric, parti de Hambourg pour New York a sombré dans un abordage sur l'Océan Allemand, vendredi dernier. 39 personnes sont débarquées à Cuxhaven. Les autres chaloupes du Cimbric manquent encore.

Ce steamer vint en abordage avec le vapeur Sultan vis à vis l'île Borkum, dans la Mer du Nord.

La brume était alors intense. Six steamers sont à la recherche des chaloupes qui manquent.

Il y avait 500 passagers à bord du Cimbric à part 105 hommes d'équipage.

On évalue à 300 le nombre des pertes de vies survenues dans ce sinistre maritime.

Les passagers du Cimbric étaient presque tous des émigrants venant de l'est de la Prusse.

LA FORTUNE DE GAMBETTA.

D'après la version la plus accréditée, Gambetta ne posséderait qu'une fortune de 200,000 frs. et sa propriété de Ville d'Avray, appelée les jardins. Sa fortune ne se serait jamais élevée à plus de 900,000 ou 700,000 francs, qu'il aurait gagnés, soit à la République française, soit à la Petite République française. Comme directeur de la République française, il avait 24,000 fr. d'appointements. Lors de la fondation de la Petite République française, on lui a attribué des parts de fondateur qui, pendant plusieurs années, lui ont donné 65,000 fr. de revenu.

Il avait en plus son indemnité de député, 6,000 fr; et, pendant la durée de sa présidence de la Chambre, soit pendant son passage à la présidence du conseil, il a dépensé environ 400,000 fr. en chevaux, diners, fêtes, etc.

OBITUAIRE.

Le 30 décembre dernier, à l'âge de 28 ans s'éteignait à Ste. Emmélie de Lotbinière, Amédée Demers, après cinq semaines de maladie. Il était marié et père de quatre enfants.

Il y avait à peine trois semaines qu'une de ses sœurs, Léa Demers, avait succombé à une cruelle maladie, restée inconnue, lorsqu'il la remplaça sur le lit de douleur. Les centres de sa sœur étaient à peine refroidies, lorsque, au moment où lui-même se bécotait dans les plus légitimes espérances, entouré du respect et de l'estime de tous, il vint se heurter sur la pierre du tombeau. Il a succombé aux fièvres typhoïdes.

Malgré les efforts de la Science et tous les secours qu'elle peut apporter en pareils cas, il semblait qu'il fût marqué d'avance du sceau de la mort; en effet, en vain lui prodiguait-on les poudres de Dower, le jules Robin, (fébrifuge bien connu), et d'autres bonnes choses encore, la maladie s'est montrée plus tenace que toutes les remèdes, elle a poursuivi sa marche progressive et il a dû succomber.

Les parents n'ont pu trouver que dans les sentiments religieux qui les animait, le courage de faire à Dieu ce double sacrifice de leur volonté à la sienne. La religion n'a rien né-

gligé pour préparer, comme elle le devait, ce voyageur du temps au pas sage de l'éternité; aussi a-t-il fait son némeusement et de bonne heure le sacrifice de sa vie à dit adieu, de bon cœur et sans regrets, à tout ce qu'il avait de plus cher ici bas.

Ses funérailles ont eu lieu le 29 courant, au milieu d'un concours inaccoutumé; l'église de Ste. Emmélie était littéralement encombrée. Des parents et des amis, même des paroisses environnantes, se sont fait un devoir de venir en ce jour solennel, rendre à sa mémoire un dernier témoignage d'estime, et verser sur sa tombe leurs larmes et leurs prières.

Communiqué.

LA RACE INDIENNE.

On avait dit que la race indienne disparaîtrait bientôt du sol des Etats Unis; que, chassés des terres du centre, refoulés jusqu'aux rivages de la mer Pacifique et jusqu'aux sources des grands fleuves du nord-ouest, elle diminuerait chaque jour par suite de la famine et des combats qu'elle avait à livrer. Il en est autrement: Elle augmente de 1,000 par an, d'après une statistique récente, 291,850 Indiens occupent encore les territoires qui leur ont été concédés par le gouvernement fédéral. L'instruction commence à pénétrer parmi eux. La dernière, 8,508 jeunes Indiens ont suivi le cours des écoles, et si l'allocation du gouvernement était plus élevée, le nombre des élèves augmenterait encore. On sait qu'il s'est formé une société pour la protection de la race, Philadelphie en est le centre, mais elle a des ramifications dans toutes les grandes villes du Nord. Il s'agit d'amener les Indiens à adopter notre civilisation et obtenir pour eux les droits politiques et sociaux dont jouissent les citoyens des Etats Unis.

GAMBETTA.

Nous lisons dans l'ami des campagnes de Paris:

Gambetta ne pensa qu'à exercer sa rage contre la religion. Et, comme si l'esprit des ténébères qui le faisait agir avait prévu que son séide n'avait que peu de temps à vivre, il le précipita avec fureur dans la voie du mal. Gambetta ne se préoccupa guère de la légalité. Les ministres, ses valets, regardent l'ordre d'inventer les fameux décrets qui devaient expulser les religieux de leurs paisibles demeures.

Vint ensuite la loi athée, cette funeste loi qui empoisonne l'enfance.

C'est là que la foudre vengeresse l'attendait: le Christ n'a-t-il pas montré avec une affection toute particulière pour les enfants!

Un premier avertissement fut cependant donné à Gambetta: Hérolé, son trop fidèle auxiliaire, Hérolé qui, comme préfet de la Seine, avait exercé sa rage contre les écoles religieuses, succomba, en quelques jours, le 31 décembre 1881.

Gambetta ne comprit pas, ou ne voulut pas comprendre, l'avertissement qui lui était donné.

Un an après, jour pour jour, le 31 décembre 1882, Gambetta, le promoteur du mal, allait rejoindre l'exécuteur de ses autres néfastes.

Que Dieu leur pardonne!

PAVILLON CENTRAL DES TUILERIES.

On vient de procéder à l'adjudication des ruines des Tuileries.

10 000 francs qui?—10 025 francs une fois, deux fois... 10 050... à qui? etc.

C'est le concert qu'on entendait, le 4 décembre, au Tribunal de commerce; il s'agissait de trouver acheteur des Tuileries, et dans ce Paris où des maisons bourgeoises se vendent un million, deux millions, trois millions, la maison des rois se traitait dans des enchères de 25 francs.

M. Labeyre en eut pitié; il jeta une enchère plus forte et le marteau frappa: il avait acheté la chose 32 000 francs.

Le devoir de l'adjudicataire, c'est d'enlever jusqu'à la dernière pierre et d'emporter le palais dans des tombeaux.

Le marteau des démolisseurs est bien autrement formidable que le pétrole des commandeurs, il ne restera point pierre sur pierre.

Lorsque les Prussiens qui son doyaient la commune à la porte de Paris et lui assuraient des vivres, tandis que Versailles l'assiégeait de l'autre côté, eurent la joie de voir flamber les Tuileries, ils vinrent visiter la salle des Maréchaux, la salle d'honneur du palais, et se réjouir de son humiliation; mais ils furent frappés de stupeur; on sentait restait ineffaçable au milieu des débris, c'était l'éna, la grande victoire qui anéantit la brusse en 1809 et nous ouvrit les portes de Berlin; cette inscription était trop haute pour qu'on pût l'effacer.

Aujourd'hui la victoire est plus complète, et la maison d'où la France dicta des arrêts au monde va être effacée comme la Prusse espère nous effacer de la carte des nations.

TERRES DE LA COURONNE.

Les terres de la Couronne dans la province de Québec, comprennent, en superficie 129,000 000 d'acres de terre, dont 19,678,630 en seigneuries; ventes et concessions 11,808,594; 29,517,920 sous licence; balance en disponibilité 51,098,445. Sur la côte Nord, il y a 42 à 45,000,000 d'acres de terres disponibles et propres à l'agriculture. Sur ce montant le parlement a voté, à la dernière session, une concession de 6,000,000 d'acres de terres aux chemins de fer sur la rive nord.

Bulletin de la semaine

Gustave Doré, le fameux peintre français, est mort.

On annonce l'apparition de trois nouveaux journaux français à Montréal: *L'Étincelle*, *le Soir*, et *l'Étendard*.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. A. L. Déaulniers, avocat de Trois Rivières et ancien député du comté de St-Maurice.

Il est probable que les élections générales pour la législature d'Ontario auront lieu au commencement du mois de mars.

M. Edmond Heath, ancien représentant du comté de Pontiac aux Communes, est mort à Clarendon, dimanche soir.

La pétition contre l'élection de M. Girouard, député du comté de Jacques Cartier a été renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire.

La tempête a fait passer d'énormes glaçons aux chutes du Niagara, et il y a eu de grands dégâts sur les rives; la gare, l'observatoire et les hôtels sont démolis.

A Ottawa on parle déjà du succès sans précédent de Marquis de Lorne. Après avoir mentionné le baron Wolseley, la rumeur désigne maintenant le comte Rosberry.

Le *Monde* de Montréal—nous ne savons trop pourquoi—s'est rangé sous la bannière de la coalition.

Le *Sorelois* soupire—lui aussi—après une fusion des partis.

Le gouvernement fédéral se propose de réduire considérablement les droits sur le tabac manufacturé, et les commerçants et les fabricants feront bien de se défaire, aussi vite que possible, des consignations qu'ils ont en main.

Le R. Père Frédéric a adressé une lettre qui a été lue dimanche aux membres du Tiers Ordre.

Le zélé missionnaire de Terre Sainte apprend aux Tertiaires qu'il leur ap portera une précieuse relique de Ste Anne, s'il lui est possible de revenir au Canada l'été prochain.

Samedi dernier, à Ste Hénéline, sur la ligne du Québec Central, un train a déraillé et le mécanicien nommé Desroches, natif de Québec a été si grièvement blessé en sautant de dessus sa machine qu'il a succombé peu après l'accident. Le chauffeur du convoi nommé Guay a aussi été blessé, de même que le serrurier.

Les dernières nouvelles de Manitoba nous apprennent que le gouvernement est sorti victorieux de la lutte. Dix huit candidats ministériels ont été élus et douze oppositionnistes. La campagne électorale a été vive.

Nous croyons savoir que la compagnie d'amiante de Québec a l'intention d'acheter tous les terrains miniers des cantons de l'Est. Elle paiera les plus hauts prix, afin d'avoir le privilège sur les autres compagnies.

C'est aux propriétaires de terrains à ne pas perdre cette occasion avantageuse qui leur est offerte.

La *Minerve* dit qu'il est probable qu'une mesure sera présentée à la prochaine session fédérale pour l'assimilation de la franchise électorale dans les différentes provinces. On sait que, jusqu'à présent, la votation pour fins fédérales s'est faite suivant la loi électorale existant dans les provinces, laquelle varie plus ou moins.

Les exécutions se continuent en Irlande. Poff et Barrett, condamnés à mort pour l'assassinat de Thomas Brown, près de Castle Island, ont été pendus, hier. Ils ont protesté de leur innocence jusqu'au dernier moment. Les représentants des journaux n'ont pas été admis à l'exécution.

M. Edouard Langevin, frère de Sir Hector Langevin, et qui a occupé, pendant plusieurs années, la position de sous-secrétaire d'Etat, vient d'être nommé greffier du sénat.

M. Grant Powell, premier commis du secrétariat d'Etat, a été appelé à remplacer M. Langevin.

ÉTATS-UNIS.

Incendies signalés le 23 janvier à Newport, une ville, 35,000 dollars; à Brainard (Minnesota), un hôpital, dont tous les patients ont été sauvés; à Sélignam, 15 maisons de commerce et deux hôtels, 40,000 dollars; à

Hartford (Caroline Nord), 10 magasins; à Cosborton (Ohio), une manufacture, 80,000 dollars; à Cochran, plusieurs magasins, 40,000 dollars.

Deux trains du Georges Creek et Cumberland se sont brisés totalement et sont tombés d'une hauteur de 100 pieds; 15 hommes seulement s'y trouvaient; aucun n'a survécu.

L'enquête se continue sur le grand incendie de Milwaukee.

PETIT CALENDRIER.

JANVIER.

28 DIMANCHE.—*Séxagésime.* C'est la préparation au saint temps du carême. L'Eglise retranche de ses offices, tous les chants de joie, et présente aux fidèles les vérités les plus propres à les porter à la pénitence et à la pratique des bonnes œuvres.

29 LUNDI.—*St. Frs. de Sales, Evêque de Genève, docteur de l'Eglise.* Sa douceur était admirable, et disait qu'à l'exemple de N. S. il n'y avait rien à craindre à pratiquer cette belle vertu.

30 MARDI.—*Commemoration de la Passion de N. S. J. C. Ste. Martine Vierge et Martyre Amenée dans l'amphithéâtre,* on détacha un lion furieux pour la dévorer, mais cet animal farouche, au lieu de lui faire du mal, se coucha à ses pieds comme un petit chien, et lécha ses plaies.

31 MERCREDI.—*S. Pierre Nolasque, fondateur de l'Ordre de la Merced.* Gouverneur du fils du roi d'Aragon, il persuada à plusieurs gentilshommes de la Cour de se joindre à lui, afin de travailler à la rédemption des captifs; ce qui fut si agréable à la Mère de toute Miséricorde, qu'elle lui apparut pour lui enjoindre de fonder un Ordre sous le nom de N. D. de la Merced.

FÉVRIER.

(Concédé à la Ste. Famille.)

1 JEUDI.—*St. Ignace, patriarche d'Antioche et Martyr.* Souffrez, s'écriait Ignace aux fidèles qui priaient pour sa délivrance, souffrez que je sois la pâture des bêtes, je suis le froment de Dieu, et je serai mordu par la dent des lions pour devenir un pain, tout pur de J. C.

2 VENDREDI.—*Présentation de N. S. au temple et Purification de la Ste. Vierge.* Allons à l'église comme Simeon va au temple, par le mouvement de l'Esprit de Dieu pur et reconnaître J. C. notre pontife et notre victime.

3 SAMEDI.—*(Prière de N. S. J. C.)* L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toutes paroles sorties de la bouche du verbe. Priez afin que vous n'entriez pas en tentation.

MOULINS A VENDRE.

Un quart de lot de terre dont partie défrichée situé à Tingwick, dans le 5me rang, à trois milles seulement de l'Eglise, sur le grand chemin.

Il y a dessus deux bons moulins tout neufs, à scie et pour la farine, trois moulages et un bon smut, les seuls moulins dans la paroisse. Vente à bonnes conditions.

C'est une bonne chance pour les hommes d'affaires. S'adresser au soussigné, à St. Patricks Hill, Tingwick par lettre ou autrement.

FRS NADEAU.

24 Jan. 83-1m.

CANADA)
Province de Québec)
District d'Arthabaska)

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

No. 7.

Le vingt-cinquième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt trois.

LUCIUS H. GOFF de la ville de Richford, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, gentilhomme,

vs. Demandeur.

WALLACE G. ANDREWS de la cité de Cleveland, dans l'Etat de l'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, gentilhomme, et ayant des propriétés immobilières dans cette Province et ce district.

Défendeur.

Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appartient par le retour de B. Théroux père, un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "l'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause comme dans une cause par défaut.

Chs. C. BERNIER,
Dep. P. C. S.

BOTTES SAUVAGES.

Le soussigné a ouvert une manufacture de Bottes Sauvages à Stanfold. Il garantit son ouvrage de première qualité. En gros et en détail. Prix modérés.

Pour du Cash seulement.

LEON B. BRUNELLE,
Stanfold, P. Q.

27 Janvier 1883—lan.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Poteaux de Télégraphe" seront reçues à ce Bureau jusqu'à LUNDI, le 5eme jour de février prochain, pour la livraison de 2,500 poteaux de télégraphe ou plus. Ces poteaux devront être en cèdre, sans écorce, et avoir les dimensions suivantes, avoir: 20 pieds de longueur et pas moins de 6 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 15ème jour de MAI 1883, en quantité de 100, de 2 milles en 3 milles, et placés sur le rive au-dessus du point de l'eau haute, entre la Pointe des Monts et la Rivière de la Pentecôte P. Q.

On devra envoyer avec la soumission, un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque de Banque accepté, demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministre ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 18 Jan., 1883 }
Québec, 22 janvier 1883 3f. 727



Cour du Banc de la Reine

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction criminelle pour le district d'Arthabaska sera tenue au Palais de Justice au village

D'ARTHABASKAVILLE

Lundi le dix neuvième jour de FEVRIER prochain, à dix heures de l'avant-midi. En conséquence, je donne avis par les présentes à toutes personnes désirant agir contre les prisonniers actuellement détenus dans la prison commune de ce district, ou en ce moment relâchés sous caution, d'être là et alors présents pour procéder contre eux, en autant qu'il sera juste. Je donne avis pareillement aux juges de paix, coroner et greffier de la Paix dans et pour le district de comparaitre personnellement avec leurs rôles, actes d'accusation, ou autres documents pour faire ce qu'il leur appartiendra de faire en leurs capacités respectives.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau du Shérif, }
12 Janvier 1883. }

AVIS.

Ceux qui doivent à la succession de feu A. B. Larivière Ecr, en son vivant de Victoriaville, sont priés de payer et régler sans délai; et ceux qui ont quelque réclamation à faire valoir, sont priés de les transmettre sans délai à la soussignée.

Dame Veuve A. B. LARIVIERE,
Victoriaville 9 Janvier 1883. 3f.



HARMONIUMS DE BELL

EN VENTE CHEZ

D. O. BOURBEAU,
Arthabaska Station.

Ces instruments sont de première classe et seront vendus à des

PRIX REDUITS.

A VENDRE OU A LOUER.

Maison avec écurie et boutique de forge toute meublée à St. Norbert d'Arthabaska, ci devant occupée par Ls. Cloutier.

S'adresser à Cyrille Fournier Ecr. St Norbert pour les conditions.

Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU

DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

ETABLISSEMENT FONDÉ EN 1835

Bureau des Directeurs:

GEO. H. ALLAN, Waterloo.
F. P. BUCK, Sherbrooke,
SATHU. PETTES, Knowlton.
WM. WHITE, Pres't.
C. A. BAILEY, Cookshire,
J. N. GALER, Danham,
J. L. TERRILL, Stanstead,
GEO. ARMITAGE, Sec.-Trés.
JOSEPH BEDARD, Richmond,
LT. COL. B. T. MORRIS, Ascot,
WM. WHITE, Sherbrooke,
T. WOOD, Inspector.

LOUIS RAINVILLE,

Agent Local, Arthabaska.

Toutes pertes réglées avec célérité. Risques soigneusement examinés et grandes lignes évitées. -1 an

UNIQUE OCCASION

De se former une

Bibliothèque

A Bon Marché.

QUINZE POUR CENT DE REMISE

sur tous les achats d'au moins dix dollars des ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier nous avons décidé de nous occuper à l'avenir plus particulièrement de la papeterie, de la Librairie Classique et de prêt pour la vente en gros seulement et de l'importation sur demande et afin d'écouler le plus promptement possible notre fonds de livres et d'articles de détail, nous ferons une grande réduction sur les prix sous forme d'escompte suivant l'importance des achats.

DEMANDEZ LES CATALOGUES.

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Éditeurs,
13 et 14 Rue Saint-Vincent,
Montréal

Terre a Vendre.

Un village de Tingwick, de 150 acres bien bâtie. On séparera la propriété en deux ou trois pour accommoder les acheteurs. Cette terre contient encore beaucoup de pruche pour l'écorce, une sucrerie, et du bois en abondance, aussi un verger de 120 Pommiers, il y a 75 acres en culture. S'adresser à

A BUCKLEY
Sur les lieux.

26 Déc. 82—4 f.

Terre a Vendre.

Au Township de Tingwick, à deux milles de l'Eglise, bien bâtie: maison à deux étages, étables, hangars, granges, &c. &c.

Les facilités pour l'eau sont des meilleures. Il y a 75 acres en culture, et le reste 40 acres en bois debout, comprenant une sucrerie. Une fromagerie est construite tout près. Pour les conditions et le prix, s'adresser par lettre ou autrement, à

GEO. HARVEY,
St. Patricks Hill,
Tingwick.

GRAND SACRIFICE!!!

POUR LES

Fetes de NOEL

ET DU

JOUR DE L'AN.

Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses patrons dans le passé, a l'honneur de leur annoncer ainsi qu'au public en général, qu'il a fait ses achats d'automne et d'hiver, et qu'il vendra d'ici au

1er. FEVRIER PROCHAIN

à des prix excessivement réduits. Son magnifique assortiment comprend entr'autres:

Marchandises Sèches (Nouveautés),
Bijouteries de fantaisie,
Pelleteries pour Dames et Messieurs,
Peaux de Cariole (Buffalo),
Chaussures, Faïence,
Ferrergeries, Fer en barres,
Groceries, Lard, Vins,
Liqueurs de toutes sortes (en gros et en détail).

AUSSI:

200 QUARTS DE FOISSON

De différentes sortes.

3000 SACS DE FLEUR FORTE

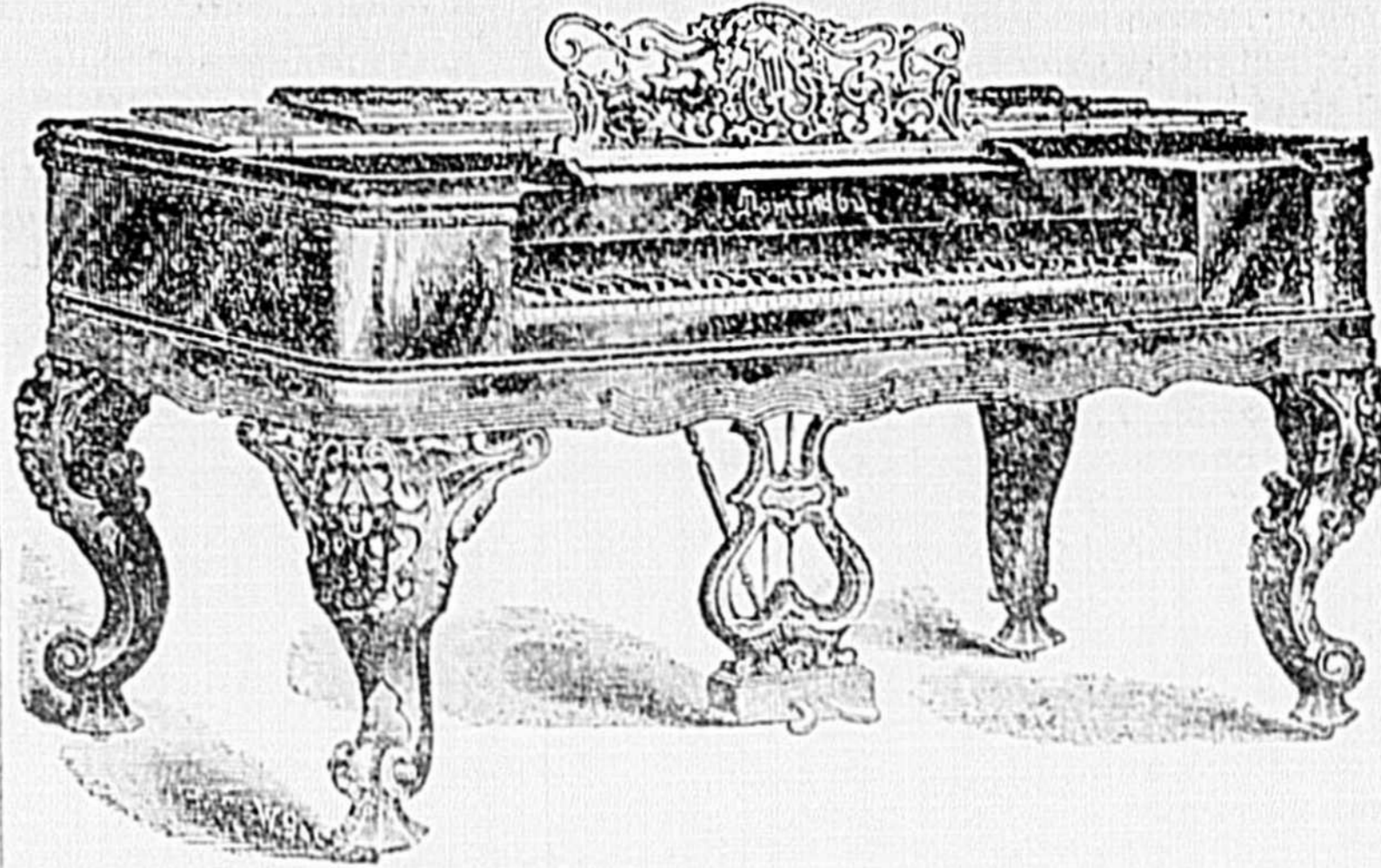
A BOULANGER.

A très grand marché.

Les produits des Cultivateurs seront payés le plus haut prix du marché.

PAUL TOURIGNY,

MARCHAND,
ARTHABASKA STATION.



PIANOS! PIANOS!

Une centaine de

PIANOS

ET

HARMONIUMS

à des prix qui défont toute compétition, en égard à la qualité supérieure des instruments. Conditions libérales.

PIANOS HAZELTON,
PIANOS KRANICH & BACH
PIANOS DOMINION
PIANOS CANADIENS
PIANOS AMERICAINS
PIANOS EUROPEENS,

De première classe seulement, et pleinement garantis.

J'invite respectueusement les personnes qui ont l'intention d'acheter un piano, à venir visiter mon assortiment avant d'acheter ailleurs. Satisfaction garantie. Catalogues illustrés et prix expédiés sur demande.

J. E. N. PRATT,

No. 280 RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

HOTEL
ARTHABASKAVILLE,

(Ancien Hotel Dorais.)

Cet établissement bien connu, a changé de propriétaire. Il est maintenant sous la direction des soussignés, qui en ont la propriété.

Des voitures transporteront les voyageurs à l'arrivée de chaque train au Grand-Tronc.

Il y a une magnifique salle à échantillons pour les commis voyageurs.

La table ne laisse rien à désirer. Les liqueurs à la barre sont de premier choix. Prix modérés.

T. MAHEU & Cie.

18 Juillet 1882.—1a.

Rien de moins que les incontestables bienfaits ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTES DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des sels de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Hémorroïdes, des Pustules, des Eruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les eruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., U. S. A., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

En vente chez F. X. GENDREAU, à Arthabaskaville.

Dr. GRAVEL

ARTHABASKAVILLE.

Consultations à toutes heures

Bureau en face du Collège.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTES DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

Les Actionnaires de cette Compagnie sont par le présent avertis que les taux suivants ont été imposés sur tous les Billes de Dépot en force aux dates sous mentionnées, pour couvrir les pertes et dépenses de l'année finissant au 1er. septembre 1882.

Septembre 15, 1881,	14 par cent.
Octobre 15, " "	" "
Novembre 15, " "	" "
Décembre 15, " "	" "
Janvier 15, 1882,	" "
Février 15, " "	" "
Mars 15, " "	" "
Avril 15, " "	" "
Mai 15, " "	" "
Juin 15, " "	" "
Juillet 15, " "	" "
Août 15, " "	" "

Les dites impositions forment quatorze par cent, sur le montant original des Billes de Dépot (endossement pour annuler étant déduits) devront être payés de suite au bureau de la Compagnie à Sherbrooke ou à un Agent dûment autorisé de la Compagnie.

Par ordre du Bureau,
GEO. ARMITAGE,
Sect.-Trés.

Sherbrooke 4 Oct. 1882.

UN ENCIN

De seconde main et en très bon ordre, de 15 forces de chevaux, avec heater, pompe et autres accessoires, livrable de suite. Bon marché.

S'adresser au bureau de B. Piché & Fils, tanneurs, ou à ce bureau.—2ms.

tannique : ce dernier ne se donne qu'aux indigènes.

Les sous-officiers et soldats ou matelots reçoivent des médailles militaires pour bonne conduite, et la croix en bronze de Victoria est donnée à tout homme, maréchal ou tambour, qui mérite d'être porté à l'ordre du jour pour action d'éclat. Il y a aussi une décoration civile en forme de médaille pour sauvetage de toute nature.

Ajoutez deux ordres très restreints pour les dames; vous voyez que Sa Majesté dispose d'un bon nombre de mètres de rubans de toutes couleurs. Seulement, on ne les porte jamais autrement qu'en uniforme ou en grandissime toilette.



PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES De McGALE,
(Recouvertes en Sucre.)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpides des Muxes de Voie, Tête, Indigestions, Etourdissements, et de tous les maux causés par le mauvais fonctionnement de l'Estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées, comme étant un des plus sûrs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tous en étant un puissant purgatif pouvant être administré dans n'importe quel cas, elle ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.

Nos Anciens Canadiens Français faisaient usage de la noix longue, avant sa maturité. Ils l'employaient en CONFITURE, contre la constipation habituelle. Mais le grand inconvénient, était l'obligation de faire avec des noix vertes et fraîches, cette préparation, qui faite en quantité perdait toute sa vertu et devenait inutile. La science a depuis découvert un extrait de cette noix, qui se conserve intact dans tous les climats.

C'est de cet extrait que sont composées les Pilules de Noix Longues de McGale.

Prix 1-25cts. la boîte-5 boîtes pour \$1.00 expédies franc de port à toutes adresses sur réception du prix.

R. B. MCGALE, Chimiste,
301 Rue St. Joseph,
Montréal.

LA COQUELUCHE.

Traitement de la coqueluche par les inhalations d'essence de térébenthine, de M le docteur Baréty de L'Union Médicale:

Voici comment il procède :
Il verse dans deux assiettes creues de l'essence de térébenthine de manière à les remplir à moitié. Il place une des assiettes sous le lit et l'autre dans un coin de la chambre.

Les enfants dorment dans cette chambre toute imprégnée des vapeurs de l'essence de térébenthine, et y passent une partie de la journée.

L'essence est renouvelée toutes les fois qu'il est nécessaire. L'air est entièrement renouvelé dans la chambre une ou deux fois par jour. Les quintes s'atténuent rapidement, la maladie prend un caractère de grande bénignité et ne dure guère qu'un mois en moyenne.

QUESTIONS GEOGRAPHIQUES.

Un ami de notre journal résout lui-même les questions géographiques qui suivent.

Dans quel pays les souris sont-elles les plus respectées? — Dans le Missouri (Miss Souris).

Dans quel comté les candidats ont-ils le plus de chance d'être élus? — Dans Bonaventure (Bonne aventure).

Où les chevaux sont-ils le mieux enhamachés? — A Beauharnois.

Quelle ville ne sera jamais submergée? — Liège.

Quelle est la ville la plus instable? — Mobile.

Où le fer est-il le plus rare? — A Ferrare.

Quelle ville est célèbre par ses hommes de haute taille? — Toulon (tout long).

Quelle est la ville la plus satirique du Dominion? — Pictou (piquetou).

LE MOT POUR RIRE.

Maladroit! s'écrit un monsieur sur l'habit d'un garçon vient de renverser du bouillon.

— Monsieur, notre bouillon ne tache pas.

Un nègre du plus beau noir se présente chez le comte de K... comme groom.

— Vous avez soixante francs par mois, nourri... et blanchi.

— Bianchi! murmura le nègre en pleurant... Ah! non... pas ça.

Une nouvelle prononciation:

Phrase prononcée par un Méridional, articulant tous les en en enque:

« J'avais un chiengue, ce chiengue n'était pas biengue, je le même chez un pharmacien nommé Félicien que alsaciengue, praticien, plein de moyengue; il me dit: Qu'a ce chiengue? — Je n'en sais rien, il lui donne un ingrédienque, eh bien que, mon vaurienque de chiengue n'avait rienque! »

— Un commissariat de police:

— Vous êtes un affreux gredin, fait l'officier de paix à un voyou que les agents viennent d'amener. Vous avez encore commis une agression nocturne!...

— De quoi, répond le pâle ébèpe, j'veux pas payer la palotte des otifs.

ASSUREZ-VOUS!

A LA ROYALE ANGLAISE, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1845.

CAPITAL — \$10,000,000.

Valeurs, 1er Janvier 1882, \$26,382,274.

Dépôt au Gouvernement du Canada, \$515,515.

Placements en Canada, \$700,000

A le plus haut surplus des Compagnies d'Assurances du monde entier!!!

A le plus fort dépôt à Ottawa!!!

A le plus large revenu de primes en Canada!!!

Pour les Cultivateurs et Bâtisseurs Isolés aux plus bas!!!

Pertes ées le plus promptement.

LOUIS RAINVILLE, Notaire.

Agent à Arthabaskaville, P. Q.

Vend aussi des tickets pour Manitoba, l'Ones, le Passumpsic, le Vermont Central, et le Grand Tronc.

TERRE A VENDRE.

La succession F. Marcotte offre en vente une belle propriété de 130 arpents, presque complètement en état de culture, et située à environ 1 mille de l'Eglise et de la station de Warwick.

Le sol est parfaitement adapté à la culture de la betterave. On y trouve les meilleurs facilités pour l'eau qui est de première qualité. Les bâtisses sont neuves comprennent de spacieuses et magnifiques granges &c.

S'adresser sur les lieux à Damase Vézina ou à Warwick village à E. H. Laliberté Ecr. N. P.

Etabli en 1853

LA WATERTOWN

Cie. d'Assurance Agricole

PAR ACTIONS,

DE WATERTOWN, N. Y.

N'assure que les propriétés rurales et résidences privées.

Elle paie les pertes par le feu et la foudre que le feu s'ensuive ou non. Pertes remboursées pour les animaux tués par la foudre n'importe où sur la ferme.

CAPITAL CASH.....\$300,000.00
REVENUS.....\$1,394,087.83

Cette compagnie a déposé \$100,000 entre les mains du gouvernement de la Puissance comme garantie des pertes qu'elle pourra subir en Canada.

ISAAC MONSON, Président.
H. M. STERNS, Secrétaire.
DAVY & BUCKMAN, Agts généraux.
Brookville, Ont.

T. CÔTÉ, Agent local et N. P.
Arthabaskaville, P. Q.

6 m. 15 Juin 82.

QUEBEC, BOSTON

ET NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE

Chemin de Fer

DES RIVIÈRES

CONNECTICUT ET PASSUMPSIC

ET DE LA

VALLEE DE MASSAWIPPI

SE RALLIANT AU GRAND-TRONC,

A SHERBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à NEWPORT, Vt., ST JOHNSBURY, Vt. PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H. NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H. BELLOWS FALLS, Vt. LOWELL, Mass. CHAMBURG, Mass. WORCESTER, Mass. SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn. PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER, BOSTON, NEW-YORK, PHILADELPHIA, BALTIMORE, WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

MANUFACTURE DE CIGARES D'ARTHABASKA.

Cette manufacture nouvellement établie à Arthabaskaville, est maintenant en active opération, et peut supporter la compétition avec aucune autre manufacture de ce genre dans la province.

Les propriétaires se sont efforcés d'en faire un établissement de première classe, et ils se flattent de pouvoir fournir au commerce des articles qui défient toute compétition, tels que

Cigares Canadiens, Cigares importés, Tabac de toutes sortes

Le tout à des prix modérés.

On achète aussi à cette manufacture le Tabac Canadien au plus haut prix du marché.

J. E. A. THEROUX & Cie.
9 Sept. 1882.

HOTEL ALBION

Arthabaskaville.

Le soussigné vient de faire subir à son spacieux hôtel déjà si avantageusement connu, de grandes améliorations qui en font maintenant un des meilleurs de la campagne.

Spacieux, Bien meublé, Situé en face du Palais de Justice,

A proximité du bureau de télégraphe et des principaux bureaux d'affaires de la localité, il se recommande de lui-même à l'attention du public voyageur.

La table y est toujours des mieux servie, et les liqueurs de première classe.

Une étable pouvant contenir 50 CHEVAUX

ET UNE SPACIEUSE REMISE

pour voitures viennent d'être construites.

Le soussigné s'attend au patronage du public comme par le passé, et de son côté il s'efforcera de le toujours mériter.

A. B. DESROCHERS, Propriétaire.
9 Sept. 1882.

HOTEL PARADIS

(ANCIEN HOTEL FOISY.)

Frs. PARADIS PROPRIETAIRE.

ARTHABASKA STATION.

Cet hôtel, situé à quelques pas seulement de la gare du Grand-Tronc, offre tout le confort désirable aux voyageurs.

Salles d'échantillons pour les commis voyageurs. Repas à toute heure. Liqueurs de choix. 7 oct. 82.

HOTEL DU CANADA

Arthabaska

Contigu à la gare.

Les voyageurs trouveront à cette maison le confort des maisons de première classe.

Liqueurs de choix, tables bien servies, chambres bien meublées, rien n'y manque. Salles pour commis voyageurs. Prix modérés.

HOTEL ST. JAMES,

(Ci devant Hôtel Farmer)

A TROIS RIVIERES

La société récemment formée et connue sous le nom de

Jos Riendeau & Cie.

a l'honneur d'informer le public voyageur que le splendide hôtel dont la popularité ne cesse d'augmenter de jour en jour et qui est désigné sous le nom de

St. James Hotel

vient de subir toutes les améliorations modernes; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

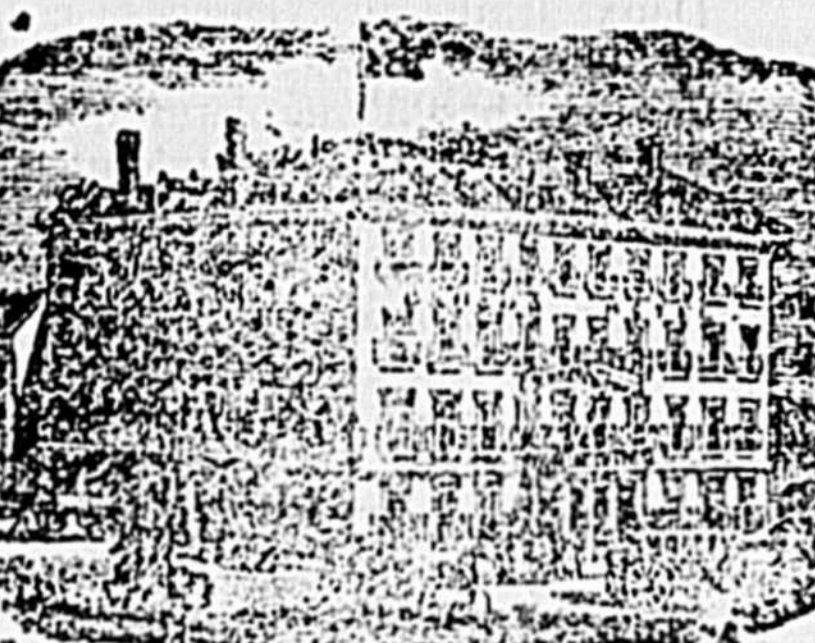
M. JOS. RIENDEAU, (autrefois de l'hôtel du Canada, à Montréal où il a laissé de si agréables souvenirs à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.) ose espérer que par sa bonne administration du splendide HOTEL ST. JAMES, il saura mériter une large part du patronage public.

L'Hôtel St. James qui est spacieux et élégamment meublé se trouve situé en face du fleuve St. Laurent, quelques pas du débarcadère des vaisseaux de la compagnie du Richelieu et à peu de distance de la gare du chemin de fer du Nord, où des voitures se tiennent à l'arrivée de chaque convoi pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.

JOS. RIENDEAU & Cie., Propriétaires.
11 Juin 1881.

HOTEL DU CANADA MONTREAL.



Les soussignés ont l'honneur d'informer les anciens clients de l'hôtel et le public voyageur, qu'ils viennent de réouvrir cet hôtel déjà avantageusement connu.

De grandes améliorations ont été faites, l'aménagement a été entièrement renouvelé à neuf.

Pension de première classe; liqueurs et cigares de premier choix. Prix modérés. Les propriétaires ont adjoint à l'établissement une salle de billards.

RAPIN & PIUZE, Propriétaires.

RICHMOND, DRUMMOND ET YAMASKA

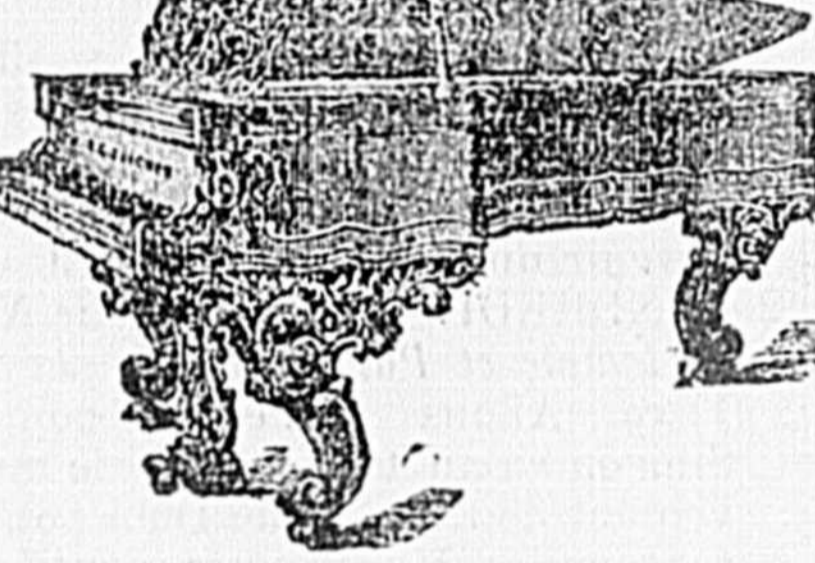
COMPAGNIE D'ASSURANCE MULTIELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement. On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE, Président.
JAS. ALEXANDER, Sect. Trésorier.



EXPOSITION DE 1881.

KNABE

PREMIER PRIX!

FISHER,

Diplôme pour Excellence Générale.

STEPHENSON

Ci-devant WEBER & Cie.
Mention Honorable.

HARMONIUMS DE SMITH

BOSTON.

On donne les meilleures garanties pour la qualité et la durée de ces instruments. On fait en outre une spécialité de la réparation des Pianos.

LAURENT, LAFORCE & Cie.
237 RUE NOTRE-DAME,
Montréal, 7 Nov. 1881.

COUVENT

DES SŒURS DE L'ASSOMPTION

WARWICK.

Une pensionnaire entrant au Couvent des Sœurs de l'Assomption, Warwick, doit apporter un lit garni et ses effets personnels. Elle doit avoir une robe et une corsette blanches, une robe et une corsette noires; (ces robes devant être sans garnitures) un voile blanc et un convert de table. Les pensionnaires paient \$40, les demi-pensionnaires \$20, les quart-pensionnaires \$10, et celles qui n'assistent qu'aux classes etc., paient \$6. L'enseignement de la musique coûte \$20, et l'anglais \$6. Le tout se paie d'avance et par quartiers, commençant le 1er Septembre, le 15 Novembre, le 1er Février, et le 15 Avril.

1m. 5 Sept. 1882.

MAISON A VENDRE

Ou à louer

PRES DU PALAIS DE JUSTICE

ARTHABASKAVILLE.

L'une des meilleures places pour un ouvrier charbon.

Livrable de suite. Conditions faciles. S'adresser au géoher de la province, Arthabaskaville, par lettre ou personnellement.

11 Juin 1881.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS, MONTREAL.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE de J. B. ROLLAND & FILS, pour 1882

Almanach très utile donnant des renseignements précis et complets sur le Clergé, les Législatures, les Cours de justice, les Banques, le Recensement de 1882 etc. etc. Prix 5 centins.

ALMANACH DES FAMILLES, de J. B. ROLLAND & FILS, POUR 1882. Indispensable à toutes les familles par le choix d'utiles informations, de recettes et d'agréables créations qu'il contient et qui en rendent la lecture fructueuse et attrayante pour tous. Prix 5 centins.

CALENDRIER DE LA PUISANCE DU CANADA POUR 1882, publié par la librairie J. B. Rolland & Fils, contenant la liste du Clergé de toute la Puissance, le calendrier ecclésiastique et des éphémérides historiques, Prix 5 centins.

Les deux almanachs et le calendrier sont adressés franco, sur réception de 10 centins.

CARTES A JOUER dites TRIPLI-CATE

Les cartes par leur fini et leurs ornements sont supérieures à toutes celles qui sont en usage en Canada. Prix 20 centins, 30 centins, 35 centins le jeu franco par la poste.

PUBLICATION NOUVELLES.

ANTOINETTE DE MIREC URT ou Mariage secret et chagrins cachés Romain Canadien

PAR MADAME LEPROHON

Un beau volume in-12, 50 centins.

Le succès de cet ouvrage si intéressant et si moral, dont la première édition a été épuisée en quelques mois, nous fait espérer que le public accordera à celle-ci le même accueil sympathique et empressé.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉS.

Par G. de Boucherville. 2 vol. in 12. Prix \$1.00.

Ce roman de plus en plus populaire est un de ceux qu'on lit et relit toujours avec plaisir. Les aventures du sympathique personnage Pierre de Saint Luc en font le sujet, rien de plus attachant que cette lecture. Toute famille canadienne devrait posséder ce livre.

UNE FLEUR DE CARMEL.

Le première carmélite canadienne, par le R. P. Braun, S. J. 1 beau volume in 8°. Prix \$1.00

Ces souvenirs si pieux et si touchant d'une enfant du Canada, (Mlle Trémont), consacrée à Dieu dans l'ordre de Carmel sont très propres à servir de lecture. Toute famille canadienne devrait posséder ce livre.

LEÇONS ELEMENTAIRES.

De Logique pratique, spécialement rédigées pour les pensionnaires,

par l'abbé Sylvain. Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque d'Avignon. 1 vol. in 18 cart. Prix 30 centins.

L'auteur de cet ouvrage s'exprime ainsi dans l'Avant propos:

Voici des pages qui viennent modestement se présenter aux personnes vouées à l'enseignement et à celles qui vont faire leur éducation. Dépouillées de toutes les divisions et de tous les termes scientifiques pour ne pas effrayer une jeune imagination, remplies de conseils pratiques dus à l'expérience, réduites aux questions qui ont un rapport direct avec la vie ordinaire, ces pages ne sont pas le fruit de la science; il y a eu presque plus de bonheur que de travail à les réunir.

TRAITÉ DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

par une religieuse Ursuline du Sacré-Cœur. 1 vol in 12 cart Prix 30 centins.

Le traité est divisé en trois parties et comprend 1° Un précis de logique; le style, ses qualités et ses ornements. 2° Les divers genres de composition; la description, l'amplification, la narration, la lettre et le discours oratoire. 3° Les règles de la versification et la définition et la définition des différents poèmes; poésies fugitives, petits poèmes et grands poèmes.

L'auteur s'est attaché surtout à la précision et à la clarté, qualités si nécessaires dans les traités élémentaires et néanmoins si rares.

L'accueil si favorable fait à ce travail et son introduction dans un grand nombre de maisons d'éducation des plus importantes est une preuve que l'auteur a atteint son but.

FABLES DE LAFONTAINE, ENRICHIES DE GRAVURES.

Nouvelle édition dans laquelle on aperçoit d'un coup d'œil la moralité de la fable. 1 vol in 18 cart. Prix 20 cts.

En vente à la Librairie J. B. ROLLAND & FILS Rue St-Vincent No. 12 & 14